

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 août 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	5	5

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre août, à huit heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme Herminia COUSIN, M. GAY Christian, M. APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, et Mme BRIDET Hélène

Étaient excusés : M. HOARAU Philippe, Mme DUPONT Marylène

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 06/08/2025
Et
Publication ou notification du :
06/08/2025

D2025.07.31 – Renouvellement de la convention de secrétariat avec la CCGVL

Absence de quorum lors de la séance du 30 juillet 2025 à 20h.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing en date du 10 décembre 2018,

Considérant l'absence de secrétaire de mairie à la mairie d'Obsonville,

Considérant la nécessité que soient assurées les missions essentielles du poste de secrétaire de mairie (notamment la paie et la comptabilité),

Le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, à l'unanimité des membres présent et/ou représentés,

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 avec reconduction éventuelle,

Article 2 :

Que les dépenses y afférentes : 197.68 €/jour de mise à disposition (7h de travail par jour) ainsi que le frais de déplacement : 32.8 km x 0.41 € du km = 13.44 € soit 211.12 euros par jour sont inscrites au budget, chapitre 012.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture

Présents : 5 – Procuration : 0 – Votants : 5 – Pour : 5 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 04/08/2025
Le Maire, Hélène BRIDET

